

Avis aux Sociétés

Démarrage des souscriptions

FCPR TANMYA

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF n° 88-2021 du 03 décembre 2021

La société de gestion MAC PRIVATE MANAGEMENT porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « **FCPR TANMYA** » commencera à partir du **Samedi 15 janvier 2022**.

FCPR « TANMYA » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENT GENEVAUX :

Dénomination du Fonds	FCPR TANMYA
Siège Social	Green Center, Bloc D, 2ème étage 1053 les Berges du Lac
Forme juridique	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée.
Durée de vie du Fonds	10 ans, et peut éventuellement être prorogée de deux (02) périodes successives, d'un an (01) chacune.
Visa	Visa n° 21/1065 du 22 Décembre 2021
Législation applicable	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Montant du Fonds	30 030 000 Dinars, réparti en 30 000 Parts A de 1 000 TND chacune et 300 parts B de 100 TND chacune.
Date d'agrément	Décision du CMF N° 88-2021 du 03 Décembre 2021.
Promoteurs	MAC PRIVATE MANAGEMENT & AMEN BANK
Gestionnaire	MAC PRIVATE MANAGEMENT
Dépositaire	AMEN BANK
Distributeur	MAC PRIVATE MANAGEMENT

Pour plus d'informations sur le FCPR «TANMYA», un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 22 Décembre 2021, est mis à la disposition du public au siège de la société MAC PRIVATE MANAGEMENT sis à Green Center, Bloc D, 2ème étage 1053 les Berges du Lac.